

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine fixant les droits de circulation et de consommation sur les alcools, vins, spiritueux et boissons gazeuses.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux fêtes de l'Assomption.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fêtes de la Saint-Roman.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 485.

LOUIS II *

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 18 de la Convention Franco-Monégasque du 10 avril 1912, promulguée par l'Ordonnance du 19 avril 1914 ;

Vu les Ordonnances des 30 juin 1920, article 2 (n° 2889) ; 22 juillet 1921, article 1^{er}, 4^e alinéa (n° 3041) ; 20 mars 1923 (n° 101) ; 21 mai 1924, article 4 (n° 238) et 10 avril 1926 (n° 441) ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont fixés, à dater de la promulgation de la présente Ordonnance, à :

Vingt et un francs (21 fr.) par hectolitre, le droit de circulation sur les vins ;

Dix francs cinquante (10 fr. 50) par hectolitre, le droit de circulation sur les cidres, poirés et hydromels ;

Trois francs (3 fr.) par degré-hectolitre, le droit de fabrication sur les bières.

ART. 2.

Le droit de consommation qui frappe l'alcool et les liquides assimilés est porté à mille trois cent vingt francs (1.320 fr.) à dater de la promulgation de la présente Ordonnance.

ART. 3.

Tous commerçants ou dépositaires d'alcools ou assimilés, de vins, de cidres, poirés et hydromels, devront, dans les trois jours

* Cette Ordonnance a été promulguée à l'audience de ce jour.

de la publication de la présente Ordonnance au *Journal de Monaco* (Bulletin Officiel de la Principauté), faire, au Bureau de la Douane, la déclaration des quantités en leur possession.

Ces quantités seront passibles des taxes complémentaires pour atteindre le chiffre fixé à l'article premier.

Toute quantité non déclarée donnera lieu au paiement, en sus de la taxe complémentaire, d'une amende double de la surtaxe.

ART. 4.

A partir de la promulgation de la présente Ordonnance, le droit de consommation sur les eaux minérales naturelles ou artificielles, les eaux de table, les eaux de laboratoires filtrées, pasteurisées ou stérilisées, les limonades et eaux gazéifiées est fixé à dix centimes (0,10) par bouteille lorsque le prix de vente à la sortie de l'établissement est égal ou inférieur à quarante centimes (0,40) par bouteille. Il est fixé à vingt centimes (0,20) par bouteille lorsque le prix est supérieur à quarante centimes (0,40).

Deux demi-bouteilles ou quatre quarts de bouteille seront comptés comme une bouteille entière.

ART. 5.

A partir de la même date le droit de consommation sur l'acide carbonique liquide sera porté à quinze francs (15 fr.) par kilogramme d'acide.

ART. 6.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le neuf août mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

La fête de l'Assomption tombant cette année un dimanche, les Bureaux du Gouvernement seront, en vertu d'une Décision Souveraine, fermés le lundi 16 août.

ÉCHOS & NOUVELLES

L'actif Comité des Fêtes de la Saint-Roman, présidé par M. Jean Boéri, a célébré ces jours derniers sa fête patronale.

Dimanche matin, des salves d'artillerie annonçaient l'ouverture des réjouissances.

Dès 14 heures, une foule nombreuse se pressait sous les ombrages de la promenade Sainte-Barbe, décorée et pavoisée avec soin, pour assister à une matinée artistique. Sur la tribune officielle avaient pris place la plupart des notabilités de la Principauté et les membres du Comité organisateur. On eut le plaisir d'entendre MM. Musso et Munol, des Chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo, le comique populaire La Ganna, M^{lle} Nelly Tisserand, du Conservatoire de Paris. Une délicieuse saynète *Briffart et Pollochon*, interprétée par MM. Sontay et Santucci, souleva de longs applaudissements.

Un bal d'enfants des plus animés termina cette agréable matinée.

Le soir, à 20 heures, le Comité se rendit à la Cathédrale pour assister à la cérémonie traditionnelle. Après le chant des litanies, le Chanoine Janin prononça le panégyrique du Saint.

Sur la place du Palais, un grand feu de joie lançait vers le ciel des myriades d'étincelles pendant qu'une retraite aux flambeaux animait les rues du vieux Rocher.

Le bal se poursuivit ensuite jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, le Comité a assisté à une Messe solennelle, célébrée en l'église Cathédrale par le Chanoine Janin. Les grandes orgues étaient tenues par M. Marc-César Scotto, Chef d'orchestre au Casino de Monte-Carlo.

Le cortège se rendit ensuite à l'Hôtel du Gouvernement, où M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'État, reçut le Comité pendant que la musique exécutait l'*Hymne Monégasque*.

Après une nouvelle aubade devant la Mairie, le Comité offrit un vermouth d'honneur dans l'enceinte du bal.

M. Jean Boéri, Président, après avoir rappelé combien les Monégasques sont attachés à leurs traditions, remercia le Gouvernement et le Conseil Communal pour les encouragements donnés au Comité et termina en portant un toast au Prince Souverain et à la Famille Princière.

M. le Chanoine Janin a ensuite formé des vœux pour le Comité organisateur, et M. Jérôme Delpiano, en monégasque, a rappelé la Saint-Roman des temps anciens.

Dans l'après-midi et dans la soirée, le bal, fort animé, a de nouveau attiré sur la place du Palais une affluence considérable.

Le Comité des Fêtes de la Saint-Roman donnera de nouvelles soirées dansantes les 15 et 22 août courant.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Services Automobiles P.-L.-M.
de Marseille à Menton

En raison du succès obtenu par son organisation automobile de la Route du Littoral, la Compagnie P.-L.-M. continuera à mettre en circulation, jusqu'au 30 septembre, le service d'autocars entre Marseille et Nice qui devait cesser le 5 mai. A ce service seront affectés des cars rapides à 14 places, effectuant le parcours dans la même journée, par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Estérel et Cannes.

En outre, des excursions périodiques, au départ de Marseille, permettront, tout l'été, de visiter ses environs : la Sainte-Baume, les Martigues et l'Etang de Berre.

De même, les principaux Services automobiles d'excursions organisés, cet hiver, au départ de Nice, continueront à fonctionner jusqu'au 30 septembre.

Les Annales

Le numéro des *Annales* de cette semaine contient des articles et des chroniques signés de Raymond Poincaré, Henry Bidou, Yvonne Sarcey, Daniel Mornet, Emile Henriot, Joseph de Pesquidoux, Jean Bastia, Jacques Mortane, etc... Dans ce même numéro, la suite de *Louis XI*, de Paul Fort, qui vient de remporter un si vif succès à la Comédie-Française et l'enquête de Max Frantel sur la Dispute du Cinéma qui a soulevé déjà de nombreuses discussions.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT
INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1866.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====
MONTE CARLO (Park-Palace). =====
MONACO (La Coudamine) 45, rue Grimaldi. =====
MENTON, 1, rue de Verdun. =====Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Comptoir National d'Escompte
DE PARISSociété Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-FaureEscompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-fortsCaveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieuxMONTE CARLO
SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
de 9 heures à 19 h. 30LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGEBUFFET DE 1^{er} ORDREUN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL

Distribution d'Eau chaude.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n^o 838.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55089.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.